



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'OISE

Beauvais, le 7 mars 2020

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Le Préfet

à

destinataires in fine

Objet : limitation des déplacements dans le département dans le contexte d'épidémie de coronavirus covid-19

Le département de l'Oise est touché par l'épidémie de coronavirus covid-19.

Le Premier ministre a annoncé le 6 mars 2020 le renforcement des mesures du stade 2 afin de freiner la propagation de ce virus. Ce renforcement du stade 2 concerne les crèches, les établissements scolaires d'enseignement général et agricole, les établissements périscolaires ainsi que les mesures visant à limiter les contacts.

Aussi, je vous demande de bien vouloir rappeler à vos administrés les mesures suivantes :

- Les déplacements doivent être limités à ceux permettant de satisfaire aux besoins quotidiens de la vie sociale et économique et aux déplacements professionnels.
- Il convient de privilégier les visioconférences et le télétravail, dans la mesure du possible.
- En particulier, il faut éviter autant que possible la fréquentation de lieux occupés par des personnes vulnérables (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées, etc.).

D'une manière générale, le discernement est la règle.

Ces mesures sont prises dans l'intérêt de nos concitoyens.

Louis LE FRANC

Destinataires pour action

Mesdames et messieurs les maires du département de l'Oise

Destinataires pour information

Monsieur le sous-préfet de Senlis
Monsieur le sous-préfet de Compiègne
Monsieur le sous-préfet de Clermont
Madame la présidente du conseil départemental de l'Oise
Monsieur le président de l'Union des maires de l'Oise
Mesdames et messieurs les parlementaires